

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1099

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-NAZAIRE

Ventes et cessions

499 375 699 RCS Saint-Nazaire.

TRIGNAC AUTO.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 40000 EUR.

Adresse : rue de la Roselière Zac de la Fontaine au Bruns, 44570 Trignac.

Date de commencement d'activité : 15 mai 2024.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Société TRIGNAC AUTO, SAS au capital de 40 000 euros, Siège social : rue de la Roselière Zac de la Fontaine aux Bruns, 44570 TRIGNAC, RCS SAINT-NAZAIRE : 499 375 699. Aux termes d'un acte électronique en date du 15 mai 2024, les sociétés TRIGNAC AUTO et CENTRE AUTOMOBILE DE L'ETOILE, société par actions simplifiée au capital de 2 758 768 euros, dont le siège social est situé 380 route de la Côte d'Amour, 44600 SAINT-NAZAIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-NAZAIRE sous le numéro 007 180 532, ont établi un projet de fusion simplifiée par absorption de la société TRIGNAC AUTO par la société CENTRE AUTOMOBILE DE L'ETOILE à qui la société TRIGNAC AUTO apportera la totalité de son actif à charge de la totalité de son passif. L'évaluation des biens transmis s'établit à : - actif : 807 842,51 €, - passif : 505 734,45 €. La société CENTRE AUTOMOBILE DE L'ETOILE détenant la totalité des actions de la société TRIGNAC AUTO, il n'y a pas lieu à augmentation du capital. Compte-tenu de la situation décrite, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2024 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société TRIGNAC AUTO sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-NAZAIRE (44) le 16 mai 2024 pour la société CENTRE AUTOMOBILE DE L'ETOILE et pour la société TRIGNAC AUTO..